Dernière Heure

DANS LE MIDI

Une adresse des Comités fédérés au Sénat

Argelliers, 28 juin.

Voici le texte d'une adresse adoptée par l'unanimité des délégués, à M. Savary, rapporteur au Sénat de la loi réprimant la fraude des vins :

Les viticulteurs du Midi au Sénat Français,

Le Midi a toujours rempli ses devoirs de solidarité française pour sauver les producteurs de Lyon. Il a voté le relèvement des droits de douane pour sauver la production sucrière. Il a voté la prescription de l'emploi de le saccharine et il a versé plus de un milliard de primes à l'industrie du sucre. Pour sauver les armateurs, il a versé 4.000.000 de primes à la marine marchande.

Aujourd'hui, les sucreries ont fait rejeter par la Chambre la loi de sucrage relative à la consommation familiale et le droit de chaptalisation. C'est le création d'une surproduction factice de 1 million d'hectolitres et la porte ouverte à toutes les fraudes. C'est la mort du Midi. Si ces articles sont maintenus dans le projet, il faut que le Sénat et la France sachent qu'une des plus magnifiques parties d'elle-même est en train de s'effondrer misérablement, que la répercussion d'une telle catastrophe en point de vue budgétaires est incalculable et se chiffrera par plusieurs milliards, plus que d'à coûté la guerre franco-allemande.

Il faut enfin que la France sache que nous touchons au moment où plus de 2.000.000 de Français, de fils, vont manquer de pain ; quel que soit régimes forces des intérêts, il nous paraît impossible que, lorsque nous roulons vers l'abîme, alors qu'il suffit d'une main tendue pour nous arrêter sur la pente où nous allons périr, quand nous poussons le cri d'appel et de détresse que ce cri ne soit pas entendu, que cette main se refuse à la nôtre, il nous paraît impossible qu'elle ne se tende pas d'elle-même vers nous pour notre salut à l'éternelle fraternelle.

Après l'élaboration de cette adresse, M. Cazeaux-Cazalet a pris la parole.

Il savoie un souvenir ému aux victimes des 19 et 20 juin. Il a été vivement frappé des nombreuses troupes sillonnant les communes, et il se met à la disposition des viticulteurs pour répondre aux demandes juiéressant la viticulture.

M. Blanc, du comité d'Argeliers, expose ensuite les revendications du comité.

M. Cazeaux-Cazalet répond qu'il appuiera avant la séparation de la Chambre toutes les modifications pouvant améliorer la loi votée et la compléter par des articles disjoints.

Le sénateur Despeyrie approuve les déclarations de M. Cazeaux. Il prie les délégués d'accorder leur confiance aux députés de la Gironde.

Puis M. Cazeaux déclare :

« Je crois répondre aux sentiments de l'assemblée en disant qu'il faut rester sur nos positions tant qu'une solution efficace ne sera pas intervenue. »

Cette motion a été adoptée à l'unanimité.

A LA CHAMBRE

Suite de la séance

La priorité sur l'ordre du jour Lagasse est repoussée par 326 voix contre 174, sur 500 votants.

L'ordre du jour de confiance de MM. Villejean et Modeste Leroy est mis aux voix.

UN INCIDENT

M. Lasies veut expliquer son vote ; il voudrait des explications du ministre de la Guerre sur les événements qui se sont passés dans l'armée et revient à l'histoire de l'individu donnant au général Bailloud un pseudo-communiqué.

M. Clémenceau. — « Je vous jure que ce message ne venait pas de moi. »

M. Lasies. — Je vous crois ; mais j'affirme qu'un message est arrivé dans le bureau du sous-préfet devant témoins. (Mouvements).

M. Clémenceau. — Non, c'est inexact. (Très bien).

M. Lasies. — Alors, votre sous-préfet est un menteur. (Un protesta sur divers bancs)

M. Lasies — Vous m'interrompez systématiquement ; cela commence à m'agacer. (Mouvement. Bruit)

L'orateur reproche au général Picquart d'avoir violé les règlements en ayant fait faire une enquête sur un colonel par un autre colonel.

Le général Picquart. — Cette enquête a été faite par un général, et transmise par voie hiérarchique. J'ai été informé par le colonel Marmet par le général Turcas.

M. Lasies. — J'avoe-vous entendu ?

Le général Picquart. — Non. (Violent tumulte). J'ai frappé le colonel Marmet, mais pas d'une peine disciplinaire ; je n'avais pas et l'intention sur sa mise à la retraite ; je suis prêt à lui communiquer son dossier. (Applaudissements. Bruit).

M. Fabre à M. Bedouce qui applaudit :

— Vous pectiez avec la droite ! (Bruit). Vous avez été élevé aux jésuites !

Une vive altercation se produit à l'extrême-gauche entre **MM. Bedouce** et **Fabre** ; une bagarre est prête de se produire ; la tumulte est à son comble et au milieu du bruit **M. Lasies** quitte la tribune. (Bruit).

M. Dechet-David propose d'ajouter à l'ordre du jour de confiance les mots : « en envoyant son salut ému aux familles des victimes ».

VOTE
de l'ordre du jour de confiance

La première partie de l'ordre du jour de confiance : « La Chambre approuve les déclarations du Gouvernement » est mise aux voix.

Elle est adoptée par 347 voix contre 224, par 573.

La seconde partie : « Confiante dans le Gouvernement pour assurer le respect de la loi et la pacification » est mise aux voix.

La seconde partie est adoptée par 324 voix contre 230, sur 557 votants.

L'addition : « Adresse un salut ému aux familles des victimes civiles et militaires et remplissant sur la patriotique concorde de la population du Midi » passe à l'ordre du jour.

Cette troisième partie est adoptée à mains levées.

Sur l'ensemble M. Thierry-Cazes a la parole et invite les Harbonnais à se soumettre à la loi ; il fait appel à l'apaisement.

L'ensemble de l'ordre du jour de confiance est adopté par 323 voix contre 233, sur 556 votants. (Mouvements divers).

Nomination de commission d'enquête

La motion de nomination d'une commission d'enquête sur les événements du Midi est mise aux voix.

M. Clémenceau. — « Il ne peut pas être question d'enquête tant que les troubles seront à craindre. » (Très bien).

M. Jaurès pensée que la nécessité d'enquête

M. Clémenceau. — « Elle sera faite si l'enquête judiciaire ne suffit pas. »

M. Jaurès réclame l'enquête et n'admet pas que le président du conseil ait promis l'enquête à la tribune et en demande l'ajournement.

La demande d'enquête est repoussée par 325 voix contre 256, sur 579 votants.

La séance est levée à minuit 40 et renvoyée à lundi 2 heures.

ROUBAIX

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal s'est réuni hier soir, à 8 h. ½, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de M. Edouard Roussel, adjoint, en 2e session extraordinaire de 1907.

Etaient absents : MM. Eugène Motte, maire ; Sellier, Charles Roussel, Wattrelos, Ego, Lebaut, Adolphe Delannoy, Henri Lefebvre, Herbaux et Edmond Browaeys.

M. Noyelle est élu secrétaire par 31 voix contre 9 attribuées à MM. Carpentier et Coupez. M. le président donne lecture d'une lettre de la Fédération des sociétés de tir de la région du Nord, remerciant le conseil du subside qu'il lui a voté.

Le conseil approuve le procès-verbal de réception définitive des travaux d'achèvement du parc Barbieux ; il approuve aussi le cahier des charges d'adjudication pour la fourniture et la réparation des brosses destinées au service de l'ébouage ; les marchés de gré à gré passés par le service des eaux de Roubaix-Tourcoing pour la fourniture de robinets-vannes, de rubinets en bronze, de corde goudronnée.

Il approuve les cahiers des charges d'adjudication pour la fourniture de charbon aux usines élévatoires, vente de vieux matériaux et de matériel usagé ; il approuve les polices d'assurance contre l'incendie de l'usine de l'acquencourt, contre les accidents de travail du personnel de la direction et de le comptabilité.

RAPPORTS DES COMMISSIONS 2

Le conseil, sur le rapport des commissions compétentes approuve le projet de budget supplémentaire présenté par la commission administrative des Hospices pour l'exercice 1907, présentant en recettes 273.132 fr. 78 c. et en dépenses 272.315 fr. 93, soit un excédent de recettes de 816 fr. 86.

Il approuve le marché de gré à gré passé avec MM. Leroy-Bigot et Cie, ingénieurs constructeurs brevetés, à Roubaix, pour l'installation dans le bâtiment des vieux ménages, à l'Hospice de Barbieux, de tout un système de chauffage à basse pression moyennant le prix net de douze mille francs.

Le conseil vote au Bureau de bienfaisance chargé du service de l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables, une somme de 21.295 fr., disponible des subventions pour le 2e semestre 1907.

En raison du transfèrement prochain des malades de l'hôpital actuel au Nouvel Hôpital « La Fraternité », le conseil vote à l'Administration des Hospices qui en fait la demande une subvention spéciale de 25.000 francs pour l'acquisition du mobilier et du matériel nécessaire à l'ameublement de deux grands pavillons destinés aux malades.

— M. Thibeau, architecte, a fait les plans et devis pour la construction d'un café-taverne à construire au parc de Barbieux. La dépense totale est de 42.242 fr. 50 sur lesquels M. Pierre Destombes, ancien adjoint au maire, offre généreusement de payer le 2/3 fr. 50 à charge par la ville de payer le surplus, soit 6.000 fr. 50 à charge par la ville. Le conseil vote le crédit nécessaire.

— 41.877 fr. 73 sur les fonds affectés à la construction de l'hôpital de la Fraternité sont votés pour les installations mécaniques et sanitaires du pavillon N° 1, marché de gré à gré avec divers fournisseurs.

— Le conseil vote une somme de 15.000 fr. pour la construction d'une salle de distribution de secours et aménagement d'une annexe pour le service de la pharmacie, au Bureau de bienfaisance.

— Les subventions théâtrales restent les mêmes que l'année dernière : deux mille francs à l'Hippodrome ; quatre mille francs au Théâtre du Fontenoy.

— Le conseil approuve le compte administratif de la Caisse des écoles pour 1906 se décomposant comme suit : Recettes, 211.311 fr. 76 ; dépenses 209.459 fr. 75 ; excédent des recettes, 1.852 fr. 05. C'est donc 9.315 fr. 95 à reporter au budget supplémentaire de 1907.

— Une demande de subside de 500 fr. formulée par la Fanfare Cycliste de Roubaix pour lui permettre de participer au concours International de Bruxelles est rejetée.

— Une allocation de mille francs est votée à la Fédération des Associations Amicales des Anciens Elèves des Ecoles laïques pour lui venir en aide dans les frais qu'elle a dû faire en organisant pour le 27 juin, au Grand-Théâtre, la fête des noces d'argent des Ecoles laïques.

— Les comptes administratifs et de gestion sont approuvés par la majorité.

— Un budget supplémentaire de 1907 se soldant en recettes par 1.313.051 fr. 28 et en dépenses par 1.330.942 fr. 01, avec un excédent de 12.149 fr. 27 est adopté.

— Le conseil émet un avis favorable à la création d'une usine de dégraissage à l'Alimentia qui coûterait 220.000 francs à la Compagnie, la contribution de la ville étant de 110.000 francs, c'est-à-dire de la moitié des frais.

— Les modifications proposées par le service des eaux quant au prix de l'eau potable, sont adoptées et le conseil décide : 1° que le prix de l'eau potable sera de vingt centimes du 0 à 12 mètres cubes par trimestre et de vingt-cinq centimes au-dessus, avec un minimum de 12 mètres cubes ; 2° qu'il sera loisible aux consommateurs, sans égard à l'importance de leur foyer, de desservir plusieurs immeubles avec un seul branchement et un seul compteur.

— Le conseil classe et met en viabilité la partie de la rue Pierre-de-Roubaix comprise entre le boulevard de Mulhouse et la rue de Courcelles. La dépense totale sera de 9.100 francs et la part de la ville de 4.470 fr. 29.

— Le pavage de la rue Montgolfier, partie comprise entre les rues de la Potennerie et Jouffroy est voté. La dépense sera de 5.500 francs et la part de la ville 1.723 fr. 28 centimes.

AFFAIRES DIVERSES

M. Edouard Roussel a donné lecture d'une lettre d'un comité formé dans le quartier du Fontenoy, en vue d'organiser un festival le lundi de Pâques 1908. En vertu d'un vote émis précédemment, par lequel le Conseil municipal accorderait chaque année un crédit pour une fête de quartier de ce genre, une allocation de 2.000 fr. a été attribuée au comité du Fontenoy, ce qui a fait dire à M. Coupez d'un ton assez malicieux : « Il est entendu qu'il ne saurait être question ici d'un festival électoral. »

Au moment où était discuté le rapport relatif aux vieillards étrangers et orphelins admis à l'assistance publique, MM. Wattrelos et Lefebvre, absents excusés au début de la réunion, sont entrés en séance à 9 heures et demie.

Au sujet de l'établissement d'un chalet lacustre au Parc de Barbieux, M. Coupez proteste contre l'allure par trop rapide des automobiles qui soulèvent des nuages de poussière au point de rendre impossible le stationnement des promeneurs dans les allées du parc. M. Wattinne annonce à cet effet qu'il a pris ce jour même un arrêté qui donnera satisfaction au public.

— Les vitesses des automobiles dans la parcours de Roubaix-Tourcoing-Wattrelos, à la suite d'un échange de vues entre MM. Roussel et Wattrelos, adjoints, et un délégué que les sociétés ont mis à leur disposition, ont été fixées à 20 kilomètres.

Le conseil trouve que les chauffeurs en prennent trop à leur aise ; le second proteste contre « l'allure de « poules mouillées » qu'on veut leur prescrire. Les adjoints s'expliquent dans une séance ultérieure, la question se figurant pas à l'ordre du jour.

Une discussion s'élève au sujet du cahier des charges du Grand Théâtre. M. Bayard voudrait que la salle fût mise gratuitement à la disposition des sociétés de secours mutuels. M. Coupez est d'avis que la subvention accordée au Théâtre du Fontenoy est insuffisante et il propose de la majorer de 2.000 francs. Les conclusions du rapport, après quelques explications présentées par M. de Cock, relativement au nombre des représentations lyriques, sont adoptées.

Concernant l'attribution d'une somme de 1.000 francs à la Fédération des Ecoles laïques pour l'organisation de l'admirable fête donnée jeudi soir à l'Hippodrome en l'honneur de Jules Ferry, M. Coupez déclare que s'il n'était qu'un de ses prédécesseurs les anciens instituteurs, il ne serait sorti au vote d'un subside, mais il ne saurait oublier que Jules Ferry a eu surtout en vue de combattre l'enseignement libre. Il ne votera donc pas les 1.000 fr. demandés. MM. Lepoutre et Coupez s'associent aux paroles de M. Cléty.

L'ensemble du budget du compte administratif du maire, M. Roussel, conformément à la loi, dit qu'il y a lieu d'élire un président de séance. M. Cléty réunit la voix et prend la fauteuil de la présidence.

Le rapport de M. Chatelleyn est combattu par M. Bailleul qui s'élève contre les créations futiles par l'administration qui vont à l'encontre des intérêts des petits contribuables.

M. Cléty prie M. Roussel, une fois le rapport adopté, de transmettre les remerciements du conseil à M. le Maire « qui a mené à bien la gestion des finances de la ville. »

Le séance est levée à 10 h. 50.

LA FÊTE DES ÉCOLES

C'est jeudi dans la vaste salle de l'Hippodrome-Théâtre de Roubaix qu'a eu lieu la « Fête des Ecoles », organisée par la Fédération des Associations des Ecoles laïques de Roubaix. Disons de suite que cette fête destinée à célébrer les « noces d'argent de l'école laïque » et la mémoire du pionnier de l'enseignement laïque, gratuit et obligatoire, Jules Ferry, a obtenu le plus beau et le plus légitime succès. Salle archi-comble ; beaucoup de belles et fraîches toilettes donnant une note gaie et imposante à notre vieil établissement. La réunion était présidée par M. Lyon, recteur de l'Académie de Lille, représentant M. Briand, ministre de l'Instruction publique ; il était entouré de MM. Lelouey, président de la Fédération, Bourbon, inspecteur primaire, Savet, représentant la Municipalité, etc. Sur la scène avaient pris place la plupart des instituteurs et instituteurs enseignant à Roubaix depuis 25 ans, c'est-à-dire depuis les lois de laïcisation. Une médaille commémorative au nom de la Fédération leur fut remise à l'issue de la conférence. Constatons en passant que l'on aurait dû inviter à cette manifestation tous les professeurs ayant exercé à Roubaix au moment de l'application de ces lois et résidant encore dans notre ville.

M. Lelouey prend la parole, remercie le nombreux assistance d'avoir voulu prouver par sa présence son dévouement aux idées laïques ai excuse M. Robelin, secrétaire général de la Ligue de l'Enseignement à Paris, qui se trouve empêché de venir faire sa conférence sur Jules Ferry. M. Lyon, à qui il donne la parole, a bien voulu le remplacer au pied levé.

M. Lyon, dans une longue causerie, fait d'abord l'éloge de Jules Ferry dont il montre l'œuvre et la vie mouvementée, de celui dont la mort brutale empêcha la politique succédant à beaucoup d'aventures. Il conte ensuite la vie, l'œuvre et principalement les idées et les doctrines du grand philosophe, du grand démocrate, du premier laïque : Scérafe. Sa conférence très intéressante, bourrée d'anecdotes, est accueillie par des applaudissements répétés. Entre temps il avait fait applaudir par toute l'assistance debout et respectueuse, l'hymne de la Révolution, la Marseillaise, exécutée superbement par l'Association Symphonique du Conservatoire. Au nom du ministre il remet les palmes académiques à MM. G. Dansette et G. Dubreucq, vice-présidents de l'Association Amicale des Anciens Elèves de l'Institut Turgot, et G. Dewille, vice-président de la Caisse des Ecoles.

« La mort de Socrate », pièce en vers, de M. Ch. Richet, professeur de médecine de l'Académie de Paris, avec musique de Mlle Grabbe, terminait la séance. Cette représentation fut vraiment triomphale. Une excellente troupe de Paris a admirablement interprété cette œuvre de grand talent. Riche en doctrines philosophiques justes, émouvante par le drame profond qui s'était pendant 6 tableaux, admirablement rimée, cette pièce fera certainement époque et est destinée à un immense succès. Les artistes ont été rappelés à la fin de chaque tableau. Bonne journée donc à l'actif de la Fédération. Souhaitons de voir se renouveler souvent ces belles et saines soirées, qui ne peuvent que développer dans notre ville les idées laïques et républicaines. Nous engloberons dans nos félicitations les 27 Associations fédérées de Roubaix qui, aussi bien que le bureau, ayant été à la peine, doivent être à l'honneur.

Scandale ? ? ? — Sous ce titre, nous lisons dans « L'Echo Républicain de Lille » l'entrefilet suivant que nous donnons avec toutes les réserves qu'il comporte :

« Une personne de Roubaix est venue nous trouver dans nos bureaux au sujet d'un gros commissionnaire en draperies de Roubaix-Paris, que nous désignons aujourd'hui sous le nom de M. X...

« Cette affaire, grosse de conséquences lulures, aurait trait à une escroquerie de 15.000 francs dont aurait été victime un propriétaire de l'arrondissement de Senlis, que nous allons appeler pour l'instant M. Y..

« L'escroc serait le fils de ce gros commissionnaire, et... ce ne serait pas son coup d'essai ; du reste, le notaire chargé d'assurer l'envoi régulier des subsides mensuels à ce fils de famille, aurait par moments des cinaula très sérieux relativement au paiement des traites de force de ce jeune homme, trop entreprenant sur la caisse... de ceux qui ne voient en lui que le fils d'un homme étant millionnaire et qui vient au nom de son père pour causer affaires.

« Quant au loyal du pouvoire n'est-il pas un peu responsable des soies du fils ?

« Nous sommes alles immédiatement trouver M. Y... pour obtenir des renseignements au sujet de ce vol.

« Le fait est vrai, paraît-il, mais nous avons demandé de nous fournir des preuves. Nous les attendons avant d'en dire plus long.

« A huitaine pour renseigner la personne de Roubaix venue à la recherche de la vérité ».

Un triste monsieur. — Hier, vers huit heures, l'agent Carrette Henri, ayant eu l'occasion d'admonester un aleur Tavernier Jules-César, âgé de 25 ans, domestique au service de M. Marescaux, à Marquette, qui maltraitait un cheval, Tavernier s'en prit à l'agent, l'outrageant et le menaçant. Comme il était tyre et que l'agent voulait le conduire au poste, Tavernier fit une telle résistance qu'il fallut quatre agents pour le conduire à la chambre de sûreté. Ce triste individu sera transféré à Lille aujourd'hui.

A qui l'annulette ? — M. Cagnard, receveur des postes, rue du Vieil-Abreuvoir, a trouvé sur la voie publique une smulette dont les catholiques se servent dans leurs prières. Cette annulette est un chapelet de grande valeur.

Embonpoint suspect. — Jeudi soir, vers six heures et demie, au moment de la sortie des ouvrières du peignage de l'Union, rue de Tourcoing, une soignouse, Elise Declair, 47 ans, demeurant à Mouveron, rue du Petit-Courtrai, 241, se fit remarquer par un embonpoint qui parut suspect à ceux qui veillaient le départ du personnel. On eut bientôt l'explication de l'énigme en constatant que cette ouvrière avait placé dans un réticule qu'elle tenait caché sous son tablier, 1 âlog ½ de laine peignée dérobée dans l'usine. Le déménagement clandestin lui valut de faire connaissance avec le violon et d'être conduite à Lille vendredi aux frais de l'Etat.

Collision. — Dans la soirée de jeudi, vers quatre heures et demie, la car F venant de Lille a tamponné rue Neuve un chariot appartenant à M. Frère, entrepreneur, rue du Collège et que conduisait M. Georges Haermance, 23 ans. Il en est résulté un choc violent pour les voyageurs, mais il n'y a eu ni blessé, ni contusionné. Quant aux dégâts matériels, ils sont insignifiants.

Les accidents

A l'Usine. — A la Société Anonyme de la rue du Bouleau, un tisserand, Alfred Sluck, 42 ans, rue de Ma Campagne, cour Flamencourt, 3, s'est fait une plaie contuse au front en tombant sur son métier ; 15 jours de repos.

— Chez MM. Motte et Bossut-Lamaux, teinturiers, rue du Coq-Français, un manœuvre, Louis Vienne, 38 ans, rue Neuve, 52, a reçu une paille d'orge dans l'œil droit en repassant son outil ; 5 jours de repos.

Anciens Elèves de la rue des Arts. — La commission de l'Association Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole de la rue des Arts rappelle aux sociétaires que le premier tir de concours aura lieu demain dimanche au Stand de l'Ecole, à partir de 9 heures du matin. Elle rappelle également qu'il est indispensable d'assister à tous les tirs pour pouvoir participer aux primes d'honneur finales.

L'Amicale des rentiers. — L'assemblée générale de tous les ouvriers rentiers de Roubaix et des environs qui ont adhéré à la Société, aura lieu dimanche prochain, 30 juin, au siège, rue de l'Alma, 190, chez Carlos Juvelle.

Cercle Moderne (section chorale mixte). — Ce soir samedi, à 8 heures ½ précises, répétition générale du chœur qui sera exécuté le lendemain à la fête intime qui aura lieu au son local, Café de l'Etoile.

Cercle d'Escrime « Union Roubaisienne » (siège Café de l'Etoile). — Demain dimanche, à 2 heures et demie, entraînement général des nouvellement qui seront exécutés à la fête du 14 juillet. A 11 heures, réunion générale et obligatoire.

Etat-Civil

NAISSANCES. — Fernand Piquart, boulevard de Cambrai — Solange Decock, boulevard de Cambrai.

DÉCÈS. — César Quique, 7 jours, rue du Parc, 1 — Pierre Bosman, 48 ans, journalier, rue de Blanchemaille — Isidore Machuelle, 51 ans, journalier, rue de Blanchemaille — Théodore Vallet, 69 ans, sans emploi, rue Saint-Jean — Eugène Dovinage, 59 ans, ménagère, rue des Longues-Haies, 170, cour Clerisse, 14.

TOURCOING

Chute d'un ouvrier peintre. — M. Fernand Plateau, 25 ans, ouvrier peintre au service de M. Michel Plateau, rue Winoc-Chocquerel, était occupé à des travaux dans une maison sise rue de Dunkerque, 40. Assis sur le rebord d'une plate-forme l'ouvrier eut un étourdissement et tomba la tête la première dans un lanternesu. Dans sa chute il a contracté une plaie contuse de la région frontale gauche, une contusion violente de l'épaule gauche et fracture de l'extrémité externe de la clavicule. Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Dechert, qui a évalué à six semaines le temps nécessaire à la guérison.

Un fraude. — Les préposés des douanes de le Mariiere ont arrêté les nommés Henri Herman, 13 ans, lédeur, né à Roubaux, et Joseph Verhaeck, 12 ans, né à Roubaux, tous deux sans domicile fixe, qui portaient à eux deux 12 kilos d'allumettes belges.

Assistance obligatoire. — M. Maurice Cordier, receveur-président du bureau de bienfaisance, porte à la connaissance des intéressés que les mandats de paiement de l'assistance obligatoire pour les personnes inscrites pendant le 1er trimestre 1907 seront à leur disposition le samedi 29 juin, à partir de 2 heures de l'après-midi.

Prévoyance de l'Avenir (29e section). — Les sociétaires sont prévenus qu'à partir du 1er dimanche de juillet, la recette se fera au nouveau local, rue Nationale, 21. Entrée particulière, salle au-dessus du café Torrei. (Communiqué).

Chambre Syndicale des ouvriers charpentiers-menuisiers de Tourcoing. — Les charpentiers-menuisiers sont priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu le dimanche 30 juin, à 8 heures et demie du matin, au siège, Café de la Paix, rue de la Paix, 19. Ordre du jour : adoption des statuts ; renouvellement de commissions ; distribution des cartes d'adhérents. Tous au syndical, pas d'abstention.

Simple police. — L'audience de simple police d'hier était présidée par M. Broquerl, juge de paix du canton Sud. M. Delattre, commissaire de police du 2e arrondissement, remplissait les fonctions de ministère public.

Les incidents du 1 mai. — Douze défaillants prévenus de refus de circuler, le dimanche 9 juin, au cours des manifestations « spontanées » organisées pour protester contre l'arrêté d'interdiction des processions, étaient cités à l'audience. Ils ne se présentent pas. En leur nom, M. Ludovic Legrand demande la remise, annonçant gravement que l'arrêté du maire est soumis au Conseil d'Etat pour en obtenir l'annulation. Les affaires sont renvoyées à trois mois.

Infraction aux lois du travail. — Le tribunal inflige 5 amendes de 5 francs à MM. Jules Lemen et fils, peigneurs, pour infraction aux lois du travail.

Affaires diverses. — Un marchand de chiffons, Hector C... et un marchand de lait Adolphe M..., sont poursuivis en récidive pour s'être fait traiter par un chien. Ils attirent chacun un mois.

Les ivrognes, les violents, les ingagneurs défilent ensuite à la barre et sont condamnés à des amendes variées. 23 affaires du rôle ont été renvoyées à une audience ultérieure.

Etat-Civil

NAISSANCES. — Fourlégnie Marie, rue de Dunkerque, 24 — Maison Yvonne, rue de Riga, 15 — Vanlancker Cloris, rue du Halot, 36.

MARIAGES. — Entre : Kerrinckx Henri, débardeur et Letri Marie, fileuse — Noppe Albert, peigneur et Delattre Marguerite, pelotonneuse — Vandeyvyert Ernest, ébéniste et Montagne Ermelinde, tricoteuse.

DÉCÈS. — Vanteveren Constant, 65 ans, employé, rue du Vélodrome, 79 — Picavet Henri, 73 ans, rue d'Hayre, 4.

LAINES

Marché à Terme du 28 juin

Laines peignées (type unique)

Roubaix (midi)

Juin	6.00	Décembre	5.80
Juillet	6.025	Janvier	5.75
Août	6.05	Février	5.675
Septembre	5.95	Mars	5.65
Octobre	5.90	Avril	5.65
Novembre	5.85	Mai	5.65

Tourcoing (8 h. ½)

Juin	6.00	Décembre	5.80
Juillet	6.10	Janvier	5.75
Août	6.125	Février	5.675
Septembre	5.975	Mars	5.65
Octobre	5.90	Avril	5.65
Novembre	5.875	Mai	5.65

ROUBAIX - TOURCOING. — On a traité 146.000 kilos dont détail suit :

Le matin : Sur juillet, 5.000 kil. à 6.05 ; 25.000 kil. à 6.075 ; 5.000 kil. à 6.05 ; sur septembre, 5.000 kil. à 5.975 ; sur octobre, 10.000 kil. à 5.90. — Total : 50.000 kilos.

Le soir : Sur juillet, 10.000 kil. à 6.075 ; 20.000 kil. à 6.10 ; sur août, 5.000 kil. à 6.00 ; 15.000 kil. à 6.025 ; sur octobre, 20.000 kil. à 5.90 ; sur novembre, 10.000 kil. à 5.875 ; sur décembre, 5.000 kil. à 5.80 ; sur février, 5.000 kil. à 5.675. — Total : 96.000 kilos. — Ensemble : 146.000 kilos.

SUINT

Matin et soir : inchangés.

ANVERS. — On a traité 100.000 k. — Tendance : Soutenue.

LILLE

Les Pereeurs de murailles

Arrestations à Londres et à Paris

Nous avons récemment longuement relaté Dodyssée et l'arrestation à Lille du sieur Smith, l'auteur du cambriolage des magasins « Au Palais Royal », rue de Valois, à Paris.

La Sûreté Parisienne a continué ses recherches avec succès et plusieurs nouvelles arrestations viennent d'être opérées à Londres et à Paris.

A la suite de renseignements fournis par la Sûreté de Paris à Scotland Yard, à Londres, la police de Londres arrêtait dans cette ville un certain Bellot et une femme galante, Renée Dancourt. La police prétendait dans une banque de Kings Street un grand nombre de bijoux, qui avaient été dérobés par eux, et évalués à une trentaine de mille francs. Ces bijoux provenaient du vol du Palais-Royal.

On sait que la maîtresse de Smith, Marie-Hélène Evenon, âgée de 25 ans, fut arrêtée à Lille, ces jours derniers, au moment où elle arrivait d'Ostende.

Enfin, mercredi matin, M. Hamard, chef de la Sûreté, à Paris, s'est présenté rue des Grands-Augustins, chez une dame mondaine. Trois personnes étaient couchées dans la même : le maîtresse du logis, son amant et un ex... Fernand Barbier, 29 ans, mécanicien, dit « Bob », sans domicile fixe, complice de Smith et son pseudo garçon de magasin au Palais-Royal.

A la vue du chef de la Sûreté, « Bob » simula un évanouissement. Cette comédie n'avait pour but que de dissimuler un portefeuille contenant 4.000 francs. Puis il se leva et M. Hamard l'emmena pour l'écrouer au Dépôt, à la disposition de M. Leydet, juge d'instruction. Les recéleurs arrêtés à Londres sont l'objet d'une demande d'extradition.

Une expérience

Vendredi, vers neuf heures, les inculpés ont été extraits de leur prison et conduits rue de Valois, où ils ont mimé la scène du vol.

L'un après l'autre, fils ont manœuvré la sourire aux lèvres, le fameuse machine, dont Barbier nomma de tui-même la constructeur, et ils ont ouvert à nouveau, mais sans rien dérober cette fois, vitrines et coffrets.

Commodément assis sur de moelleux fauteuils, ils ont ensuite écouté complaisamment les dépositions de leur victime et des témoins ; puis, d'un commun accord, ils ont déclaré au juge qu'ils consentaient à rendre à Mme Lemonnier tous les bijoux volés qu'ils possédaient encore.

La bijoutière rentrera donc sous peu dans la majeure partie de son bien.

A midi cinq, les deux perceurs de murailles ont regagné le dépôt.

Sports et Jeux

TIR

A Croix. — Dimanche 30 juin, au siège de la Revanche, estaminet du « Petit Tiche », à l'Alliance, rue des Ogiers, à Croix, grand concours de tir au lapin et à la carabine. 600 francs de prix. Primes tous les dimanches. Les primes du dimanche dernier ont été gagnées par MM. César Leconte, de Croix et Alfred Ecremont, de Lille.

Pour ceux de nos lecteurs qui villégiateront en Belgique, allez visiter les **Grands Magasins du Coton**, 85, Boulevard Anspach, à Bruxelles, où sont exposés, par milliers, mobiliers complets, tentes, parasols, fauteuils, hamacs. Expédition franco province. Demander catalogue. 40113

LA BELGIQUE

L'AFFAIRE WADDINGTON

Bruxelles, 28 juin.

Après l'audition de divers témoins qui, généralement, font l'éloge de l'accusé et partent en termes plutôt défavorables de la victime, on entend M. Waddington père, dont l'arrivée à la barre produit une vive sensation.

M. Waddington pareil en proie à une agitation pénible. Il ne prête pas serment, parce qu'il ne peut être entendu qu'à titre de renseignement.

A la demande de la défense, il fait le récit de la douloureuse affaire, en remontant jusqu'à l'arrivée à Bruxelles de Balmaceda.

On m'avait dit, déclare-t-il, que Balmaceda était dangereux, que c'était un garçon qui cherchait les jeunes filles pour les subjuguer ; néanmoins, ma première impression à son sujet avait été favorable. Le jour où je lui ai parlé durement, il m'a répondu : « Ce n'est pas avec vous que je me marie ! »

Le jour où je lui ai défendu de faire la cour, il m'a répondu qu'il ne pouvait m'obéir, que son affection pour Adélaïde était plus forte que sa volonté. J'insistai et, alors, il me donna sa parole de ne plus venir que pendant les heures de bureau.

J'étais opposé au mariage, car Ernest était trop jaune ; je finis cependant par céder et alors je fis avisé du refus de M. Balmaceda père.

Le président. — Je ne vous demande aucun détail sur des choses qui vous seraient pénibles.

M. Waddington déclare que, sous le coup de l'indignation, il s'est écrié : « Je pourrais la tuer ! »

La défense interrompt : « Il n'y a pas un père qui ne comprendre rels. Il y a ici beaucoup de gens qui vous comprennent, M. Waddington. »

Le témoin déclare qu'il a été autant trompé par Balmaceda que par certains parents du coluî-ci. Il explique les actes dissimulés de Balmaceda, qui lui laissait croire à lui, le père, qu'il attendait le mariage avec impatience.

Le président demande : « Que vous a dit votre fils après le crime ? »

M. Waddington : « Il m'a dit : Votre vie était menacée ; j'ai dû agir ».

On introduit ensuite Mme Waddington. Elle s'avance à la barre en regardant son fils. Pour la première fois l'accusé se départ de son calme et se met à pleurer.

Mme Waddington a les cheveux grisonnants et le visage amaigri. Elle raconte très simplement les détails de la scène qu'elle a eue avec M. Balmaceda. Elle répète les insultes dont elle fut l'objet, ainsi que sa fille, de la part de Balmaceda.

Celui-ci menace d'aller flétrir la famille Waddington au Chili. Quand son fils rentra, il voulut aller chez Balmaceda. Elle lui dit : « N'y va pas, il la tuera. » Elle s'est accrochée à son fils pour l'empêcher de sortir, mais Carlos se dégagea et partit. Mme Waddington s'est alors mise à genoux et a prié pour lui.

Le témoin quitte la barre en pleurant doucement, la figure enrhée dans son mouchoir. L'accusé sanglote. Tout l'auditoire est gagné par l'émotion. Même les agents de police et les jurés ont les yeux pleins de larmes.

Me Bonnevie, partie civile, commence aussitôt sa plaidoirie. Puis l'audience est levée.

Les Fêtes d'Ostende

Il y aura foule à Ostende, dimanche, la foule des grands jours. On ne peut en douter en voyant le riche programme des fêtes de tous genres que l'on nous promet. Nous n'insisterons pas ici sur les splendides concerts du Kursaal, où des cantatrices comme Frieda Hempel et des virtuoses comme la violoniste Frens Von Vescey et la violoncelliste Edouard Jacobs se font acclamer par des salles d'éclat sans pareil.

Disons plutôt que ce dimanche aura lieu la bénédiction de la mer et aussi, à l'Hippodrome Wellington, la première de nos importantes journées de courses de chevaux (90.000 francs de prix). On nous annonce aussi la réouverture du polo, dont les épreuves seront particulièrement intéressantes cette année. Tout cela fera un programme magnifique ce mois de juillet, dont nous dirons incessamment les attractions aussi multiples que variées.

BULLETIN ORPHÉONIQUE

Concours et Festivals en 1907

Longjumeau, concours le 7 juillet ; Elbeuf, concours le 7 juillet ; Waziers, festival le 7 juillet ; Bruxelles, concours d'Orphéons, les 14 et 21 juillet ; Versailles, concours les 28 et 29 juillet ; Rémin-Liéard, festival les 28 et 29 juillet ; Paris (Seine), concours le 4 août ; Marcq-en-Barœul, festival le 4 août ; Le Havre, concours les 11 et 12 août ; Festivale permanents à Anvers, jusqu'au 15 septembre, et à Malo-les-Bains jusqu'au 29 septembre.

Conflit municipal orphéonique

A Fumay, dans les Ardennes, un arrêté municipal du 16 juillet 1906 a fait défense à toute personne non munie d'une autorisation du maire, de faire entendre des instruments sur la voie publique.

Jusque-là, rien que d'absolument légal. Mais il y a, à Fumay, deux sociétés instrumentales, l'une d'elles, qui a été autrefois subventionnée, n'est vu, il y a quelques années, supprimer toute la allocation par la municipalité, qui favorise son fanfare municipale.

Toute autorisation de sortir lui est refusée. Toutefois, le 14 mars dernier, elle a cru pouvoir obtenir cette autorisation pour assister sur cimetière à des obsèques d'un de ses membres, et ensuite